



Réunion de la CLE du SAGE Loire amont

Le 22 mars 2013

COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance précédente de la CLE est approuvé.

Personnes présentes et excusées

Voir liste jointe au présent compte rendu.

Introduction de Michel Joubert

Michel Joubert rappelle l'ordre du jour de la rencontre, à savoir :

- présentation, pour validation, de la méthodologie envisagée pour conduire au choix de la stratégie du SAGE, ainsi que les différents documents devant servir de support aux différentes phases de consultation envisagées, en particulier le tableau présentant les différents niveaux d'ambition et le rapport d'évaluation de leurs impacts,
- présentation des différents travaux réalisés dans le cadre du SAGE Loire amont depuis la précédente CLE fin 2011 et **validation du rapport d'activités 2010-2012**.

Méthodologie envisagée pour conduire au choix de la stratégie du SAGE

La méthodologie envisagée pour conduire au choix de la stratégie du SAGE, ainsi que les différents documents devant servir de support aux différentes phases de consultation envisagées, en particulier le tableau présentant les différents niveaux d'ambition et le rapport d'évaluation de leurs impacts, sont présentés aux membres de la CLE (voir notamment en pièce jointe au présent compte-rendu la note correspondante) et validés.

Les remarques suivantes sont émises :

- lors de la consultation, envoyer les éléments aux personnes membres de la CLE ainsi qu'à la structure elle-même,
- les coûts de chaque niveau d'ambition sont actuellement retravaillés pour en améliorer la présentation et la lisibilité. Ils seront présentés dans les documents transmis aux membres de la CLE lors de la consultation. Il est rappelé que certaines dépenses seront en tout état de cause engagées sur le territoire, notamment pour la mise en œuvre des mesures du socle, même sans SAGE, ce dernier permettant d'organiser les actions pour en accroître l'efficacité. Par ailleurs,

une fois la stratégie validée, un travail sera conduit pour connaître les financeurs potentiels des actions du SAGE.

- certains acteurs font part de leur crainte d'ajout, via le SAGE, de nouvelles contraintes pour les acteurs du territoire, ce à quoi d'autres acteurs remarquent le SAGE est aussi un moyen de financer certaines actions, de les prioriser en ayant une vision à long terme, un investissement aujourd'hui pouvant réduire les dépenses ultérieures (ex : baisse des coûts de potabilisation de l'eau si amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau).

Validation du rapport d'activités 2010-2011-2012

Valérie Badiou présente le **rapport d'activités 2010-2011-2012 aux membres de la CLE qui le valident (voir document ci-joint).**

A ce propos, diverses interventions apportent des compléments d'information :

- dans le cadre du SAGE Ardèche, récemment adopté, des priorités d'intervention ont été définies au vu des conditions économiques actuelles,
- l'enquête publique pour le SAGE Loire en Rhône Alpes se déroulera du 15 avril au 22 mai 2013,
- dans le cadre de l'action « Savoirs et mémoire d'eau » portée par le CPIE et Geysier, action dont l'objectif était de permettre une meilleure participation et prise en compte du vécu de la population à travers le recueil et la valorisation des savoirs locaux autour de l'eau sur le territoire, une plaquette a été réalisée. Elle est jointe au présent compte-rendu,
- un point est fait sur le projet de Contrat Territorial sur les affluents amont de la Loire,
- l'avis de la CLE a été sollicité plusieurs fois au cours de ces trois années, sur les sujets suivants :
 - obstacles dit « Grenelle » pouvant être aidés hors contrats et bénéficier d'une aide majorée de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
 - PAGD du SAGE Ardèche,
 - projet de classement des cours d'eau,
 - projet de SAGE Dore,
 - questions importantes pour la gestion de l'eau en Loire Bretagne et calendrier de travail de la révision du SDAGE Loire Bretagne,
- Monsieur Bravard, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance, présente le contexte dans lequel la Communauté de Communes s'est engagée pour porter le Contrat Territorial sur la masse d'eau amont de l'Ance du Nord et rappelle sa volonté de ne pas laisser la qualité de l'eau se détériorer pour la préservation des moules perlières.

Délibérations prises

Au cours de cette rencontre, la délibération suivante (jointe au présent compte-rendu) est prise :

06 - 01 – Validation du rapport d'activités 2010-2011-2012

Michel JOUBERT remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la C.L.E
du S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Pièces jointes :

- liste des personnes présentes et excusées,
- délibérations 06.01,
- note de présentation de la méthodologie de saisine de la CLE sur le choix de la stratégie du SAGE,
- rapport d'activités 2010-2011-2012 validé par la CLE le 22 mars 2013,
- plaquette « Savoirs d'eau en Loire amont ».

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 22 mars 2013

Délibération n°06-01

VALIDATION DU BILAN D'ACTIVITES 2010-2011-2012

La CLE valide le **bilan d'activité 2010-2011-2012**.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT